

J.-M. JADOT

Procureur du Roi au Congo Belge
Co-directeur de la *Revu[illegible]ère*

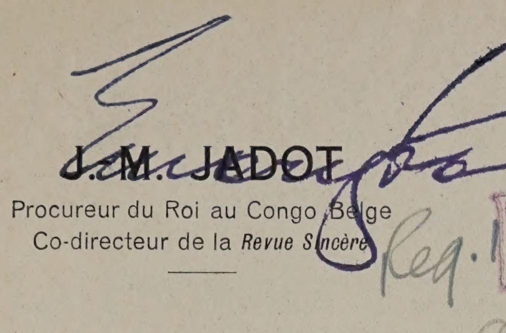
La Province Equatoriale

DU

Congo Belge

Conférence donnée aux Etudiants de l'Université Col[illegible]ale d'Anvers
le 3 mai 1926

AUX ÉDITIONS
DE
L'[illegible]OR COLONIAL ET MAR[illegible]
[illegible] la Pépinière, 2[illegible]
BRUXELL[illegible]



J.-M. JADOT

Procureur du Roi au Congo Belge
Co-directeur de la *Revue Sincère*

La Province Equatoriale

DU

Congo Belge

Conférence donnée aux Etudiants de l'Université Coloniale d'Anvers
le 3 mai 1926

AUX ÉDITIONS
DE
L'ESSOR COLONIAL ET MARITIME
Rue de la Pépinière, 28
BRUXELLES

DU MÊME AUTEUR :

La Chambre close, poèmes.
Poèmes d'Ici et de Là-bas.
L'« *Elisabethville* », poème.
} Epuisés.

Sous les Manguiers en Fleurs, contes (Paris-Belles Lettres).

A PARAITRE PROCHAINEMENT
aux Editions de la *Revue Sincère* :

Nous... en Afrique, contes.
Les Noirs et Nous, essais.

LA PROVINCE ÉQUATORIALE

DU

CONGO BELGE

Messieurs,

En me choisissant pour vous entretenir de la Province Equatoriale du Congo Belge, je me suis demandé si votre directeur avait la main heureuse. L'auditoire où nous sommes réunis est de ceux où le moindre mensonge, la moindre réticence seraient trahisons. A des jeunes gens que la tâche coloniale a tentés, on doit la vérité, toute la vérité, seule, la vérité. Or quelqu'un qui a consacré quinze années de sa jeunesse à une terre, à une race et à une œuvre, peut-il encore décrire cette terre, peindre cette race, dire cette œuvre avec toute l'objectivité à laquelle vous avez droit? Ceux d'entre vous qui ont lu mes *Poèmes d'ici et de là-bas*, mes contes *Sous les Manguiers en fleurs*, les études et les fantaisies que j'ai publiées dans la *Revue Sincère* depuis bientôt quatre ans savent assez que je suis « Congophile » et, par voie de conséquence, puisque le Congo sans les nègres n'est rien, négrophile, et à tous crins. Peut-il parler sans parti-pris d'une Province celui qui lui a donné le meilleur de son âme et qui en a reçu, en échange, comme artiste, les plus précieuses matières à œuvrer? Je me rassure, Messieurs, par cette considération qu'après quinze ans d'amour — et les années d'Afrique comptent double, dit-on — le bandeau se dénoue sans peine, le yeux sont largement ouverts, le regard, parfois, cruellement pénétrant. Aussi bien, les mystiques enseignent-ils que l'amour est le mode le plus élevé de la connaissance, celui qui seul permet les perceptions intuitives, béatifiques de l'Absolu. *Aimer, c'est savoir*, dit une vieille devise rapportée par Rachilde dans un de ses romans (1). Et connaît-on vraiment ce que l'on n'aime pas?

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous répète ce que vos professeurs vous ont enseigné et dont vos manuels vous conservent au surplus la documentation précise. Vous savez aussi bien que moi et, peut-être, avec plus de correction dans les chiffres, que la Province Equatoriale comprend en-

---

(1) *Les Rageac.*

viron le quart des 2 millions trois cent mille kilomètres carrés qui sont le territoire de notre Colonie. Vous en connaissez les limites. Vous savez qu'elle est divisée administrativement en cinq districts, les districts de l'Equateur, des Bangala, de la Lulonga, de l'Ubangi et du Lac Léopold II. Judiciairement, elle se confond avec le ressort du Tribunal de Première Instance de Coquilhatville, son chef-lieu, et comprend cinq ressorts de tribunaux de district et de tribunaux du parquet et 46 ressorts de tribunaux de police. Deux tribunaux indigènes seulement fonctionnent à l'heure présente. Religieusement, la province comprend un vicariat apostolique, deux préfectures, cinq missions catholiques dépendant de ces ordinaires ou d'ordinaires dont le siège se trouve dans les provinces voisines, cinq missions protestantes anglaises ou américaines. La population européenne était, au 1er janvier 1925, d'après le rapport qui vient d'être présenté aux Chambres par M. le Ministre des Colonies, de 577 unités pour le district de l'Equateur, 323 pour le district des Bangala, 195 pour le district du Lac Léopold II, 205 pour le district de la Lulonga et 130 pour le district de l'Ubangi, soit 1,430 pour toute la province, dont 824 Belges et 606 étrangers. Le chiffre de la population mâle, adulte, recensée en 1924 est de 457,808 unités. On peut donc estimer la population indigène globale à un million et demi d'habitants.

Ces précisions rappelées, Messieurs, j'aborde mon sujet en vous résumant l'histoire politique et économique de la province depuis sa découverte jusqu'à ce jour. Je compte ensuite vous en décrire l'aspect physique et vous en dépeindre la population, réservant pour la bonne bouche l'indication de quelques graves problèmes qui se posent et à la solution desquels vous aurez sans doute à collaborer.

I

Les rives équatoriales du Congo furent visitées par Stanley dès 1877, lors de sa prodigieuse descente du Fleuve à bord de la *Lady Alice*. Son passage fut marqué surtout par le combat des Bangala, aujourd'hui Nouvelle-Anvers, qu'un vieux nègre chenu me racontait naguère, avec la persistance de son étonnement dans les yeux. La reconnaissance du Fleuve achevée, Stanley rentre en Europe. Léopold II, qui vient de fonder l'Association Internationale Africaine, s'assure aussitôt de son concours et, tandis que les Crespel, les Cambier, les Stroms, entre autres, mènent le bon combat sur les rives du Tanganyka, au nom de la Société antiesclavagiste de Bruxelles, au nom du Comité d'Etudes du Haut-Congo, Stanley prépare la prise de possession du joyau colonial qu'il vient de découvrir, retourne en Afrique en 1879, fonde Vivi, atteint le Stanley-Pool en 1881. Mais la maladie l'oblige à rentrer en Europe une seconde fois et ce n'est qu'en 1883 et 1884 que par lui-même et par ses glorieux lieutenants Coquilhat pour les Bangala, Vangèle et Hanssens pour l'Equateur et l'Ubangi, Baert pour la Lulonga, il s'empare des territoires qui forment actuellement la province de l'Equateur. Au cours des années qui suivirent, les explorations devaient se poursuivre, notamment dans la Ruki, l'Ubangi, la Mongala et la

Tshuapa avec les Greenfell, les Le Marinel, les Lemaire, les Hodister, etc. Stanley lui-même remonte le Bas-Kasaï et découvre le futur district du Lac Léopold II, à Muschie, capitale du royaume des Basakata.

Il n'est rien de suggestif, Messieurs, comme de relire là-bas, sur place, en suivant pas à pas, dans le confort relatif d'aujourd'hui, les durs itinéraires d'autrefois, les notes de voyage des premiers conquérants. Il me fut donné de méditer de la sorte les souvenirs de Camille Coquilhat (1), dans un exemplaire dont j'ai déjà parlé (2), parce qu'à jamais illustré par une dédicace autographe de l'auteur, il fut payé cinquante centimes à la Foire aux Puces. La flottille, comprenant quatre vapeurs d'un si faible tonnage qu'on n'en voit plus d'aussi petits dans aucune rivière du Congo, quitte Léopoldville, le 10 mai 1883. Sept européens et 73 noirs composent l'expédition : Stanley, Van Gèle et Coquilhat commandent chacun leur unité. Le 17, les explorateurs sont à Bolobo, dans l'actuelle province de l'Equateur (3), et, à Bolobo, aujourd'hui chef-lieu de territoire, où une mission protestante florissante possède hôpital, imprimerie, écoles professionnelles pour vanniers et tourneurs d'ivoire, où plusieurs factoreries achètent les amandes palmistes et l'ivoire et vendent aux blancs et aux noirs tous les produits de l'exportation européenne, ils trouvent la petite station de pisé, fondée par Hanssens, occupée par un seul européen que les indigènes viennent au surplus d'attaquer. Le différend réglé, la flottille repart, le 28, et navigue deux jours sous les yeux ahuris d'indigènes Banunu et Bayanzi, groupés en des suites ininterrompues de villages... mais où sont ces villages d'antan? Puis le Fleuve s'élargit « parsemé d'îles de toutes grandeurs », tellement qu'il « est exceptionnel qu'on puisse apercevoir en même temps les deux rives ». Et « le paysage est désormais d'une uniformité désespérante jusqu'à l'Equateur et même jusqu'à cent lieues au-delà, sauf près des endroits habités » (4). Ces rives forestières dont Coquilhat signale la monotonie sont aujourd'hui garnies de postes à bois et déjà l'on s'alarme du déboisement qui se prononce. A Lukolela où, seuls, reçoivent Stanley des indigènes craintifs, que « la maladie et la faim ravagent », vous rencontreriez aujourd'hui, Messieurs, une superbe plantation de cacaoyers pourprés, de caféiers neigeux, entourant un poste construit en briques et toituré de tôle, où deux camions-automobiles ronflent à toutes les heures où le colon ne ronfle pas. Un peu plus haut, vous pourriez visiter deux scieries à vapeur qui ne peuvent satisfaire ni l'une ni l'autre les demandes de leur clientèle. Mais la petite flotte poursuit sa navigation aventureuse pour arriver, le 4 juin, près de Gombe, où « les masses populaires ne ressentent aucune crainte... Hommes et

---

(1) C. COQUILHAT. *Sur le Haut-Congo. Bruxelles* Lebègue, 1888.

(2) Dans « Trois jours avec André Gide sous l'Equateur », *Revue Sincère*, 15 janvier 1926.

(3) Le territoire de la Pama-Kasaï a été récemment rattaché à la province Equatoriale. Bolobo en est le chef-lieu.

(4) C. COQUILHAT. *Op. cit.*, p. 126.

femmes se précipitent à la berge, élèvent dans leurs mains de petits bols de vin de palme », entourent les européens, les acclament et les font boire gratuitement. « Les femmes les calinent et les agacent avec des gestes très précis, au grand enthousiasme des maris ». C'est que « plusieurs de ces gens ont été jadis à Léopoldville » (1). De ces populations si enclines à se déraciner, il ne reste que bien peu de chose aujourd'hui, mais Gombe, après avoir été centre d'occupation militaire et avoir possédé un hangar et un champ d'aviation, reste un centre commercial d'une réelle importance. Le 5, les bateaux passent en face d'Irebu où il y a « de nombreux villages fort peuplés ». Irebu est actuellement camp d'instruction pour les miliciens de la Force Publique et, le 2 avril 1925, l'avion du lieutenant Thieffry y atterrissait glorieusement. Le 8 juin, les vapeurs saluent Ikengo, « bourgade qui fit amitié avec Stanley en 1877 » et où vous trouveriez aujourd'hui une scierie de bois de construction entre deux factoreries de traitants portugais, passent devant Wendji où une grosse firme anversoire présente aujourd'hui un poste rieur, dont les tôles écarlates chantent dans un jardin verdoyant et fleuri, un chantier naval, centre de ravitaillement d'une flottille nombreuse, une savonnerie, une fabrique d'eau gazeuse et de glace, et de vastes hangars de triage du copal. La caravane s'arrête à Inganda. Le 20 juin, Stanley, qui vient de reconnaître l'Ikelemba aux eaux couleur de suie et de découvrir la Ruki reprend la route de Léopoldville, laissant à Van Gèle et à Coquilhat le soin de fonder, à Wangata, la station de l'Equateur. Et dès le 4 août, les bâtisseurs de la ville nouvelle peuvent en occuper le palais de pisé clair, aux fenêtres garnies de petits rideaux rouges, aux portières de flanelle bleue, meublée de meubles en bois de palmier, entourée d'un potager où les pois sont en fleurs et d'où les deux chiens de Van Gèle chassent les chèvres et la volaille. Le 18 août, Van Gèle a terminé le quartier de ses soldats zanzibarites, édifié sur une termitière un petit pavillon qui servira d'observatoire à la fois et de tour, et taillé, dans la limonite aux tons ardents de la berge, un débarcadère facilement abordable et suffisamment abrité. Plus tard, il transférera son poste au confluent du Fleuve et de la Ruki et lui donnera le nom de son frère d'armes, Coquilhat. Le 26 octobre 1883, Stanley, montant aux Stanley-Falls, est aimablement accueilli par les Bangala à qui, en 1877, il avait dû livrer ce combat dont ils se souviennent encore aujourd'hui. Il les retrouve en décembre et décide d'envoyer Coquilhat les reconnaître, les gagner à la cause et les organiser. En juin, Nouvelle-Anvers (Makanza) était fondée.

Les années qui suivirent furent consacrées aux reconnaissances de l'Ubangi, de la Lulonga, de la Mongala, de la Tshuape, des Lac Tumba et Léopold II et de la Lukenie, à la fondation de nombreuses stations et à l'établissement de relations de plus en plus cordiales avec les populations riveraines des voies fluviales découvertes.

De 1892 à 1908, les territoires qui constituent actuellement la province Equatoriale seront groupés administrative-

---

(1) C. Coquilhat. *Op cit.*, pp. 131, 132 et suiv., passim.

ment en secteurs, zones et districts, mais par suite des dures nécessités d'argent où se trouvera l'Etat fondateur, leur histoire politique se confondra avec leur histoire économique tellement que certains territoires — et je passe sous silence le Domaine de la Couronne, — sont en quelque sorte administrés par les sociétés commerciales auxquelles ils ont été concédés sous des modalités diverses. Et le jour que le roi-souverain, éclairé par le rapport de la Commission d'enquête, aura signé les décrets réformateurs de 1906, l'administration congolaise assumera sans peine la gérance de concessions que les concessionnaires doivent momentanément abandonner, dans la Maringa-Lopori et dans la Mongala. Pendant les dernières années de ces temps oubliés, les Gérard, les Dubreucq, les Van der Cruyssen, les Saroléa, les Henry, les Bertrand, les Tombeur, d'autres encore, avaient, à l'Equateur, servi le droit de toute leur honnêteté et de toute leur diplomatie.

Quand, en 1908, la Belgique se décide, enfin, à accepter le testament impérial du roi Léopold II, ces territoires sont divisés en quatre districts : l'Equateur, les Bangala, l'Ubangi, le Lac Léopold II et une zone, la Maringa-Lopori, qui sera érigée en district en 1912.

Les années qui s'écoulent de 1908 à 1914 voient l'instauration de principes administratifs nouveaux, la reconnaissance des chefferies, la détermination de leur territoire et l'investiture de leurs chefs, la substitution de la liberté commerciale au monopole d'exploitation de l'Etat Indépendant et de la plupart des grandes sociétés concessionnaires, l'introduction de la monnaie et le remplacement des corvées et des prestations en produits de cueillette par un impôt de capitation perçu en numéraire. Tant de réformes, et si graves, ne vont pas s'accomplir sans difficultés, sans tâtonnements, ni même sans erreurs. Mais l'œuvre de justice, de liberté, de progrès voulue par le Parlement de Bruxelles se poursuit sûrement. Une belle paix belge règne sur la forêt équatoriale et les savanes de l'Ubangi quand éclate la grande guerre, pendant laquelle l'Equateur prend sa part glorieuse à l'effort général et se distingue spécialement dans la campagne du Cameroun, en coopération avec les troupes françaises et anglaises et la compagnie du Moyen-Congo.

C'est en 1917, qu'un arrêté royal, en date du 20 août, crée la province de l'Equateur. Le colonel Moulaert en est le premier gouverneur, mais il ne gouverne effectivement que jusqu'au mois de juin 1919, remplacé alors pendant quelques semaines par le regretté Charles de Meulenaere, puis, jusqu'en avril 1921, par M. le major Engels, actuellement gouverneur de la province du Congo-Kasaï, mais qui avait pris tous ses grades à la province Equatoriale. En mai 1921, M. le gouverneur Duchesne, ancien procureur du roi de Coquilhatville, ancien substitut du procureur général, ancien secrétaire général, et qui vient d'administrer intérimairement la province Orientale pendant un voyage et un congé de M. le général de Meulemeester, prend en solides mains l'administration de la jeune province et la garde jusqu'à ce jour, remplacé pendant ses rares congés par M. G. Van der Kerken et M. le major Parker.

En 1920, une révolte indigène qui avait éclaté au Sankuru

se propage dans une partie des territoires de l'Equateur et du Lac Léopold II. Assez vite réprimée, elle met en lumière quelques-uns des errements des années précédentes dont le plus grave a été la méconnaissance du droit politique coutumier des indigènes. Une réorganisation des sociétés indigènes, conforme aux vœux raciques profonds, trop longtemps méconnus, est aussitôt entreprise et menée à bonne fin. La politique économique est mise en harmonie avec les postulats de la politique tout court. En 1921, le passage d'un grand administrateur aux vues larges, M. le gouverneur général Lippens, permet de lui révéler les immenses ressources de la province mais aussi la nécessité de l'outiller en voies de communications, en ports et en entrepôts; d'y construire des bâtiments décents pour les services publics et des logements dignes pour les fonctionnaires et agents; d'organiser l'enseignement professionnel des indigènes; de défendre leur agriculture contre leur paresse native et toutes les prestigieuses tentations de la cueillette; enfin, de mener une lutte sans répit contre la trypanosomiase et les autres maladies qui déciment la population.

Sous une impulsion nouvelle, des routes sont entreprises, des ports commencés, des plans urbains conçus, des avenues tracées et plantées d'essences opulentes fournies par le magnifique jardin d'essai d'Eala. Un Palais de Justice, une école, des hôpitaux, une maison des œuvres hospitalières, un marché, de nombreux logements élégants et durables sont édifiés au chef-lieu, par les services techniques de la province, tandis que les industries et le commerce locaux s'arrachent les terrains lotis et que les édifices sortent de terre comme des champignons après l'ondée.

Les chiffres publiés dans les rapports présentés annuellement aux Chambres sont assez suggestifs pour que je les rappelle ici malgré leur aridité.

La population de race blanche, qui était de 1,119 européens, dont 636 Belges, au 1er janvier 1922, de 1,121 européens, dont 650 Belges, au 1er janvier 1923, de 1,267 européens, dont 734 Belges, au 1er janvier 1924, était de 1,430 européens, dont 824 Belges, au 1er janvier 1925. Elle a continué à s'accroître depuis.

L'impôt indigène — capitation eu impôt sur la polygamie — avait donné fr. 4,043,101.60 en 1921. Il donne fr. 5 millions 114,746.70 en 1922, fr. 6,922,124.30 en 1923 et 7 millions 531,000 francs en 1924. Les chiffres officiels de 1925 ne sont pas publiés, mais je sais de science personnelle qu'ils excèdent d'un million environ ceux de l'année précédente. Le pourcentage de la population recensée atteinte par les perceptions s'est également accru d'une façon constante et ces splendides résultats ont été obtenus sans froissements, sans incidents, sans opérations de police ou militaires.

Les documents publiés ne permettent pas de discerner dans l'ensemble des recettes douanières de la Colonie la part de la province dont j'ai l'honneur de vous entretenir, mais les progrès économiques réalisés ressortent suffisamment des chiffres suivants. 499 établissements financiers, commerciaux, industriels et agricoles occupaient la province en 1920, 504 en 1921, 490 en 1922 (mais la police du commerce a été heu-

reusement réglementée par la législation sur les centres commerciaux). Le rapport sur 1923 mentionne 768 établissements et le rapport de 1924, 931 comptoirs appartenant à 192 firmes, dont 62 seulement sont belges, mais occupent, à vrai dire, plus de 500 des 931 comptoirs cités.

Je crains de vous lasser, Messieurs, par ce déballage un peu fastidieux de chiffres, mais j'y suis bien un peu contraint par cette première partie de mon sujet. Pour en finir avec cette matière aride, laissez-moi vous dire encore qu'en 1921, la province a produit 5,646 tonnes d'amandes palmistes, 1,870 tonnes d'huile de palme, 16 tonnes de caoutchouc, 4,022 tonnes de copal, 34 tonnes d'ivoire et 70 tonnes de sésame. En 1922, elle produit 9,846 tonnes d'amandes palmistes, 2,008 tonnes d'huile de palme, 39 tonnes de caoutchouc, 11,482 tonnes de copal, 48 tonnes d'ivoire et 154 tonnes de sésame; en 1923, 14,446 tonnes d'amandes palmistes, 2,366 tonnes d'huile de palme, 17 tonnes de caoutchouc, 15,922 tonnes de copal, 64 tonnes d'ivoire et 113 tonnes de sésame; en 1924, 14,962 tonnes d'amandes palmistes, 3,697 tonnes d'huile de palme, 13,310 tonnes de copal, 87 tonnes d'ivoire. Depuis longtemps déjà, la province produit le café et le cacao, mais en quantités minimes comparées aux quantités exportées par les provinces au climat à saisons bien marquées. Pendant la guerre, elle a exporté le raphia. Des essais de culture du ricin et de la ramie de Chine ont été faits, indépendamment des nombreux essais tentés à Eala. Depuis 1922, les autorités cherchent à promouvoir les cultures du riz et du coton et les capitaux belges et étrangers se disputent les centres d'exploitation et les concessions agricoles, comme ils se disputent aussi une main-d'œuvre, hélas, insuffisante. Plus de trente millions ont passé, l'an dernier, des coffres-forts européens aux mains du prolétariat indigène de la province. Combien d'autres millions n'y auraient pas passé si les pauvres mains aux sèches palmes jaunes et aux dos rougis de goula pouvaient se tendre plus nombreuses sous les disciplines éducatrices d'un travail bien organisé.

Malheureusement, ce magnifique effort et cette progression constante, que j'ai tâché à vous décrire, sont gravement arrêtés et entravés par la crise financière dont souffre la Métropole. Et d'aucuns se demandent si l'organisation d'une autonomie financière du Congo plus conforme à la lettre de la Charte Coloniale ne mettrait pas plus sûrement la Colonie à même de contribuer puissamment au relèvement des finances métropolitaines, tout en gardant pour elle ce qui lui revient justement et progressant elle-même normalement (1).

II

Le sol de la province équatoriale, c'est le fond de la grande cuve du centre africain, où s'attardent — en souvenir de quelles mers disparues — les eaux dormantes du Lac Tumba et du Lac Léopold II. 36 des 46 territoires occupent ce vaste

(1) Voir le discours de M. N. Arnold au déjeuner du Cercle Africain du 17 avril écoulé. Le passage de ce discours auquel je fais allusion fut applaudi avec une insistance significative par de hautes personnalités coloniales.

marécage, sillonné de rivières parfois plus larges que notre Escaut et notre Meuse, planté des végétations luxuriantes de la forêt vierge et parsemé d'îlots de sable blond où les villages fauves abritent des humanités primitives. 5 territoires de l'Ubangi, 1 territoire de la Lulonga, 1 territoire de l'Equateur et 3 territoires du Lac Léopold II escaladent partiellement les premiers relèvements du terrain, relèvements qui atteignent 700 mètres d'altitude aux environs de Brazzaville, Zongo et Bosobolo. J'ai souvent décrit, dans mes contes, la Forêt Equatoriale et ses troubles magnificences baignées d'une athmosphère de tubéreuses poivrées..., « la Forêt!... indébrouillable fouillis d'essences complexes ou naïves, élancées, modestes ou rampantes, nourricières, vénéneuses, ou simplement inutiles... toute la luxuriance des végétations exaltées par l'humus éternellement humide et surchauffé... et, dans ce chaos végétal, toute une société d'âmes douces, félines ou simplement moutonnières, tout un monde rugissant, barrissant, glapissant, roucoulant, sifflant ou bourdonnant » (1). J'ai tâché à rendre l'impression que me faisaient éprouver la savane et le cours de l'Ubangi dans « En Route » (2) et dans « la Chanson sur les Eaux » (3). J'ai décrit, dans « l'Ordalie du Prince Epervier » (4) les paysages herbeux du Lac Léopold II et, dans « La Marchande de Venise » (5), les étranges marais qui confondent les eaux du fleuve et celles de la Ngiri dans les territoires de Nouvelle-Anvers et de Bomana. Je me permets de vous renvoyer, Messieurs, à cette documentation picturale amassée dans mes contes parce que je sais combien j'ai visé à la plus scrupuleuse exactitude en les écrivant.

Le fond de la cuve ignore à peu près totalement les divisions saisonnières de l'année. Quinze jours sans pluie, dans la région de Coquilhatville s'appellent pompeusement la saison sèche et il y fait toujours humide et chaud. Mais à mesure que l'on s'éloigne de l'Equateur vers le Nord ou vers le Sud, le terrain se relève en légers vallonnements boisés d'abord, puis en collines herbeuses. Les saisons mieux marquées rendent le climat plus supportable, le séjour plus confortable et la vie plus diverse.

Au point de vue de la géographie économique, je vous rappellerai que le cuivre et l'étain ont été signalés dans l'Ubangi septentrionnal où les indigènes Banza traitent déjà le minerai de fer suivant des procédés traditionnels, auxquels la magie n'est pas toujours étrangère. La forêt équatoriale offre à l'activité de l'homme l'exploitation de ses bois de construction et d'ameublement (acajous, palissandres, ébéniers, etc.), de ses essences à fruits oléagineux (élaïs, raphia, etc.) de ses arbres et lianes laticifères, des copaliers et autres gommiers divers, sans compter la profusion de ses végétations vivrières et fruitières (manioc, bananier, canne à sucre, papayer, kolatier, safoutier, etc.). La faune qui l'habite offre

---

(1) *Les Manguiers en Fleurs*, p. 182.
(2) La *Revue Sincère*, 15 janvier 1925.
(3) *Ib.*, 15 juillet 1925.
(4) *Ib.*, 1er décembre 1925.
(5) *Ib.*, avril 1926.

à nos élégantes l'ivoire de ses pachydermes, les pelages de ses singes, de ses félins et de ses rongeurs. Moins fertiles peut-être, si l'on ne prend garde à la végétation exubérante des galeries forestières où coulent leurs cours d'eau, la savane et la brousse de l'Ubangi et du Lac Léopold II, riches d'ailleurs en caoutchouc des herbes, s'offrent à la culture du sésame, du millet, du riz, du tabac, du coton, et, en général, à toutes les cultures qui postulent l'alternance des saisons.

Mais il me tarde de vous parler de nos populations. Je vous ai déjà dit combien je les aimais et toute mon œuvre de poète, de conteur et d'essayiste le proclame hautement. D'aucuns même me reprochent de les aimer trop. Je leur réponds sans ambages que s'il les aiment moins que moi, c'est qu'il les connaissent moins bien que moi. Depuis quinze ans, je voyage dans la province. J'en ai visité, par voie de terre, la presque totalité des territoires. Il n'est guère une peuplade qui aît échappé à mes observations, à mes investigations linguistiques et ethnographiques, à mes études et esquisses d'artiste. J'ai bien le droit d'aimer ces primitifs qu'il me fut donné de comprendre. Et aussi bien, notre œuvre colonisatrice ne serait-elle qu'une agression injustifiable, si nous n'occupions les terres des indigènes et n'exercions leurs droits souverains par seul droit de bienfait. Or, on n'éduque pas, on n'élève pas, on n'assimile pas des peuples que l'on n'aime pas.

A part les négrilles (Batshua), peut-être autochtones, qui vivent en îlots sporadiques, principalement parmi les sociétés Kundu de l'Equateur et du Lac Léopold II, à part peut-être, certaines populations du S. E. du Lac Léopold II (Basakata et Badia) qui paraissent être venuesdu Gabon et avoir remonté le cours du Kasaï, après avoir passé le fleuve à hauteur de Kwamouth, les divers peuples noirs qui sont actuellement fixés dans la province équatoriale semblent être venus du N.-E. africain en vagues d'invasions successives.

Une première vague serait la vague Mongo. Le peuple Mongo, qui comprend les Songo, les Kundu, les Ekonda, les Bole, les Mongo proprement dits, etc., occupe la plupart des territoires de l'Equateur et du Lac Léopold II, se trouve à l'état sporadique parmi les Gombe de la Lulonga et présente une arrière-garde infime, séparée du gros de l'armée envahissante, dans le territoire de Yakata et aux environs immédiats du poste de Lisala. Tous les clans connus forment une entité ethnique et linguistique dont l'unité est évidente et nettement bantoue. Rudement malaxés par certaines sociétés concessionnaires à l'époque du caoutchouc, comme ils disent, les Mongo ont acquis une souplesse particulière que l'on pourrait prendre pour une aptitude spéciale à s'assimiler notre civilisation. Coquets et bellâtres, mais aussi voleurs et marlous, tels apparaissent-ils dans les grands centres où les Européens ne prisent guère leurs services. Mais il est antiscientifique de les juger tous par les quelques mauvais sujets que notre occupation a soutraits à leurs disciplines coutumières avant d'avoir pu les élever à la compréhension profonde des nôtres. Dans l'affolement provoqué par la brutalité de certaine occupation, les indigènes les moins compréhensifs mais les plus attachés à leur foi et à leur morale se sont réfugiés en forêt. Les autres, les finauds, les pervers et les instables

vinrent à nous, supputant le profit de leur servilité. Ils adoptèrent les tics, les défauts et les vices apparents de préférence aux abnégations secrètes et aux grandeurs morales dont ils ne pouvaient se rendre compte. Le tort des négrophobes est de juger tous les nègres d'après quelques faquins.

Une seconde vague, également bantoue, vint écraser sur les arrière-gardes Mongo le puissant peuple des Gombe, peuple guerrier, au caractère farouche et rusé, aux traditions rigides et fermées. Il occupe la plupart des territoires des Bangala et de la Lulonga et nous en retrouverons des arrière-gardes sporadiques parmi les populations soudanaises Bwaka et Banda de l'Ubangi. La populeuse et prolifique tribu des Budja-Eloa appartient au peuple Gombe, ainsi que les Bobo et Bomboma de la Haute-Ngiri. Le Gombe se donne difficilement, mais une fois qu'il s'est donné, s'attache et sert avec la plus fidèle loyauté.

Un autre vague bantoue paraît avoir été écrasée par les deux autres sur le barrage formé par le confluent de l'Ubangi et du grand fleuve. Elle occupe les terres fangeuses, traversées de multiples chenaux au cours indécis, qui semblent pourrir entre le Bas-Ubangi, la Ngiri, la Basse-Mongala, le Fleuve et la Basse-Lulonga. Là vivent, misérables, les Lobala, les Tanda, les Mabindza, les Mabale, les Iboko, les Baenga, etc., notamment les 16 familles survivantes des fameux districts Bangala de Stanley et de Coquilhat. Leurs dialectes ont contribué pour une bonne part à la formation du lingala commercial dont A. Courboin fut le premier grammairien avec le R. Stapleton et du Lingala littéraire de Mgr de Boeck. Un jeune philologue belge, M. Joseph Tanghe, vient d'en entreprendre l'étude selon les principes de la phonétique et de la sémantique contemporaines.

Les groupes équatoriaux de la grande famille bantoue vivent la vie patriarcale dans leurs villages blottis au cœur de la forêt. Villages en chapelets de hameaux familiaux où la case du père domines les cases des femmes, des fils et des esclaves, comme le clocher domine nos villages de Wallonnie et de Flandre. Les cases, basses, ont la forme rectangulaire. Construites en pisé, en écorces d'arbres ou en bambous, elles sont toiturées de clayonnages affrontés, recouverts de tuiles végétales, de paille sèche ou de feuillages. La société, divisée en classes d'âge, est politiquement et économiquement organisée selon le plan patriarcal, le chef étant ordinairement l'aîné de la génération aînée. Elle honora le forgeron, le danseur, le sorcier et le guerrier victorieux. Avec le culte des ancêtres, la magie tient lieu de religion, encore que la notion d'un Dieu personnel ne soit pas ignorée ni étrangère au vocabulaire. Mais elle n'a pénétré ni la vie artistique, ni la vie éthique, ni la vie politique de nos bantous de l'Equateur. Le défrichement de la forêt, la construction de la case familiale, la chasse, la guerre et, pour quelques spécialistes, la ferronnerie, la vannerie et le tissage étaient les travaux principaux des hommes avant notre arrivée, la culture, la cuisine, la pêche et la poterie paraissant réservées aux femmes, au point de constituer des métiers désohonorants pour les mâles. La propriété est collective et se confond avec le domaine politique du clan. Les appropriations momentanées commandées par

les exigences de la culture extensive, du ménage et de l'alimentation, se font sous l'autorité patriarcale du chef. La fidélité de la femme et sa fécondité sont honorées. L'adultère est réprimé. Le régime dotal assure à la fois le mari contre les caprices de la femme et la femme contre les mauvais traitements du mari. La polygamie est le plus souvent restreinte et pondérée : l'esclavage (esclavage pour dette, esclavage de guerre, institution de la nikita ou institutions analogues), est familial et doux.

Aux trois vagues bantoues qui ont déferlé dans les bassins de la Ngiri, de la Mongala, de la Lulonga, de la Ruki, des Lacs Tumba et Léopold II, correspondent trois grandes invasions soudanaises dans le bassin de l'Ubangi, si bien que les populations soudanaises de la province se répartissent en trois peuples : le peuple Ngbandi, établi autour de Yakoma et dont le clan aîné des Abandja semble avoir fait l'éducation politique des Azande de l'Ueleé; le peuple Banda, auquel appartiennent les Bandza de Banzyville et de Bosobolo et auquel il semble qu'il faille rattacher, linguistiquement parlant du moins, les Yakwa, les Bugu et les Mono; le merveilleux peuple Bwaka, enfin, auquel il faut rattacher les Mabo, les Kwala, les Bunduru, les Bwandjiri (1).

J'ai dit : « le merveilleux peuple Bwaka ». C'est que cette peuplade m'a donné, non pas le plus beau rêve, comme dans « Lakmé », mais une des joies les plus réelles de ma carrière coloniale. Chez les Bawka, les hommes sont encore jaloux et d'une jalousie armée de couteau; les femmes sont fidèles et suivies, en moyenne d'un gros brelan d'enfants; c'est un unique réservoir d'activités humaines qu'une telle tribu, à condition qu'une politique prudente leur permette de s'assimiler nos disciplines, et notamment la discipline du travail, sans perdre pour cela la belle moralité de leur éducation traditionnelle.

A Gbandi, Banda et Bwaka ont tous la notion d'un Dieu personnel (Nzapa, Bwamanga ou Yangwa, Koro), parfois mêlé aux histoires légendaires qu'ils content de leur premier couple. Le culte des atoro (ancêtres) est particulièrement développé, intimement et continuellement mêlé à la vie quotidienne des clans, la magie est également particulièrement développée et se présente sous des formes d'une poésie et d'un art tout spéciaux. Il faut lire à ce sujet la belle étude du R. P. Basile Tanghe, capucin : *de slang bij de Gbandi*, dont une édition française est en préparation.

La polygamie est aussi restreinte et pondérée chez nos soudanais que chez nos bantous. L'esclavage domestique est très développé chez eux où des clans tout entiers de tribus décimées vivent au service de clans mieux conservés de tribus plus heureuses dans une sujétion qui rappelle assez bien celle des négrilles de l'Equateur envers leurs « alliés » Mongo.

---

(1) Une bonne grammaire du Gbandi a été publiée — mais en flamand seulement — par le R. P. Benjamin, des capucins de l'Ubangui. Un autre P. capucin prépare une grammaire du Banda. Mgr Calloch, de Bangui, me montra récemment le manuscrit d'une volumineuse grammaire du Bwaka-Mabo.

Les arts et métiers sont plus développés et plus raffinés chez nos Soudanais que chez nos Bantous. Leurs tisserands, leurs tanneurs, leurs potiers, leurs vanniers et leurs forgerons sont parfois de véritables artistes. Les chirurgiens et les matrones qui préparent les jeunes gens aux cérémonies de la circoncision et de l'excision sont aussi de merveilleux professeurs de danse. Les soudanais sont beaux guerriers et les riverains de l'Ubangi superbes nautonniers. Des régates de pirogues en rade de Yakoma sont un merveilleux spectacle sportif et un passage de rapides, observé des rochers en marbre rose de Banzyville, par certains soirs de souffre incandescent est un véritable prodige. Les danses de l'initiation à la puberté, chez les Banda et les Bwaka (les Agbandi sont incirconcis), célèbres déjà par la description qu'en a faite René Maran, et tout récemment reproduites sur l'écran du Théâtre de la Monnaie dans le film de la *Croisière Noire* de M. Poirier, sont des drames musicaux pleins de sens, d'harmonie et, même, de dignité humaine quand la perversité de nos regards n'en vient pas souiller le spectacle. Je vous ai déjà dit que les Banda traitent le minerai de fer.

Habitant les plateaux que couvrent les fausses cannes à sucre, les végétations malingres de la savane et quelques grands arbres dépouillés, perchoirs cendrés des aigles roux, nos Soudanais ont adopté le type de cases qui donne le moins de prise à la rage des vents, la case ronde, coiffée d'un toit conique que surmontent des pavillons burlesques ou des fétiches protecteurs, chez les Agbandi; la case en ruche d'abeilles chez les Banda et les Bwaka.

Sur les Basakata et les Badia auxquels j'ai fait allusion, une première étude, due à mon excellent ami G. Van der Kerken et au regretté Georges Foquet, commissaire de district du Lac Léopold II, a paru dans la revue *Congo*. Je me permets de vous y renvoyer.

Quant aux Batshua, alliés économiquement, offensivement et défensivement avec les Mongo qu'ils fournissent de gibier en échange des produits de l'agriculture, je vous dirai qu'il me fut donné, il y a de cela près d'un an, de visiter un village des environs de Bokatola que je n'avais pas vu depuis dix ans. Certes avait-il changé. La jeunesse avait eté attirée par la ville, son commerce et ses industries tentaculaires. Les adultes Kundu avaient abandonné la case traditionnelle, aux murs faits de bambous élégamment assemblés et dont les toits de kongo évoquent de solennels bicornes de peluche fauve. Les habitations de ce genre, refuges des vieillards et de leurs préférées, étaient rares et décadentes. Pour loger les jeunes gens, des maisons en pisé avaient surgi de terre, conçues avec mégalomanie et généralement inachevées et d'ailleurs inoccupées. Par contre, les négrilles, qui vivaient, il y a dix ans, sous une simple tuile de « nsese » supportée par quatre rondins, ont adopté aujourd'hui, pour la plupart, le type d'habitation abandonné par leurs dominateurs et ce type, réduit à la taille des petits êtres trapus qui doivent y abriter leur simple vie, paraît particulièrement gracieux. Les plantations des Kundu sont ce qu'elles sont depuis des temps. Ils n'ont amélioré ni le choix de leurs variétés ni leurs procédés de culture. Mais les Batshua qui ne se nourrissaient guère, il y a dix

ans, que du produit de leur chasse et de légumes forestiers, ont mis entre les cases qu'il connaissent encore mal, leur avenir, et la forêt qui n'a pour eux aucun secret et fut tout leur passé, le mur de quelques rangs de bananiers vert tendre. Mur dérisoire, sans doute, en apparence, mais mur tout de même, vraisemblablement destiné à s'élever, à s'épaissir et à durer. Il y aurait à méditer longuement sur ces assimilations comparées de négrilles par des Bantous et de Bantous par des Européens.

III

Méditer! Voilà le grand ressort, Messieurs, le grand tourment, parfois, mais aussi la grande source de joie de notre vie coloniale.

Les questions se posent, nombreuses, à ceux qui ont assumé la tâche de faire assimiler par des civilisés inférieurs les grandes règles de vie éthique, économique et politique qui ont fait de la race blanche la race dominatrice du monde. Je sortirais du cadre de cette causerie en les énumérant toutes et, plus encore, en m'essayant à y ébaucher des réponses. Mais vous ne connaîtriez pas la province que je me suis promis de vous faire connaître, si je ne vous signalais brièvement les problèmes coloniaux qu'y pose avec une acuité particulière le contact entre les indigènes et nous.

Je n'insisterai pas sur les problèmes financiers, projets de travaux et projets budgétaires, puisque la Colonie ne jouit pas d'une autonomie financière entière et puisque, dans la Colonie, les provinces ne jouissent pas d'une autonomie budgétaire maintes fois réclamée par plusieurs. J'ai pourtant le devoir de vous signaler que la conservation des indigènes dans la province équatoriale, paraît conditionnée par l'exécution de certains travaux et notamment par l'établissement d'un réseau routier qui délivre à jamais les villages de la lourde corvée du portage et de certains pagayages particulièrement périlleux, comme le pagayage dans l'Ubangi, par exemple.

Mais combien d'autres questions ne pose pas la conciliation des droits indigènes qui peuvent et doivent être respectés avec les exigences intellectuelles, morales, économiques de notre domination tutélaire, car, il est bien entendu, n'est-ce pas, Messieurs, que nous sommes des tuteurs et non des conquérants, que nous ne dominons que par droit de bienfait?

L'une des plus importantes de ces questions est celle de la conservation évolutive des formes politiques indigènes. Le législateur prescrit formellement le respect de la coutume en matière d'organisation politique, mais il a prévu et ne pouvait pas ne pas prévoir quelques exceptions. Séduits par les élégances morales superficielles de certains indigènes, anciens soldats, anciens serviteurs, évangelistes et capitas de factoreries, la plupart des administrateurs avaient fait de l'exception la règle et de la règle l'exception. La réorganisation des chefferies sur le plan coutumier, des territoires et districts sur le plan ethnique fut une des premières tâches imposées par les faits en 1921. Elle est aujourd'hui fait accompli. Reste à élaborer le statut politique du prolétariat groupé autour des centres occupés par les Européens et à déterminer quel

doit être le sort des anciens soldats et travailleurs qui veulent s'établir sur la terre de leurs morts.

A la politique indigène se rattache également la question de la création d'un enseignement public dont le programme tienne compte à la fois des facultés et des nécessités de la génération à éduquer actuellement. Et cette question pose à son tour la question des langues. Va-t-on adopter comme langue véhiculaire de l'enseignement une langue européenne? Nous n'avons pas de langue nationale unique et introduire dans la colonie les querelles linguistiques métropolitaines serait aussi criminel que ridicule. Va-t-on donc adopter et reconnaître officiellement le « lingala », quitte à l'enrichir de phonèmes nouveaux et d'une syntaxe quelque peu affinée? Le voudrait-on, le pourra-t-on? Je pense qu'on ne pourra jamais réduire les dialectes soudanais et les dialectes bantous en une seule « lingua franca » (1). Pourrait-on même réduire de la sorte les langues Mongo, Gombe, Mabale et leurs nombreux « lotsakani » ou variantes dialectales? Il importe en tout cas d'inventorier scientifiquement et au plus tôt ce trésor philologique infiniment riche et varié que notre seule présence tend fatalement à appauvrir et à corrompre en y introduisant des éléments disparates aussi regrettables que des faux dans une collection d'art et en y favorisant des confusions asymptotiques à l'impossible fusion administrativement souhaitée. Et même, est-elle souhaitable? Ne perdonc pas de vue que l'exaltation des nationalisme congolais tempérée par une éclatante démonstration du bienfait de notre protectorat peut seule défendre nos indigènes contre les entreprises de colonisateurs inférieurs par la couleur et par la culture, d'où qu'ils viennent.

Un autre problème, particulièrement important dans une province essentiellement agricole comme la province équatoriale, c'est le problème agraire. J'ai longuement développé tout ce que j'en pensais dans une étude parue dans la *Revue Sincère* (2). Je ne crois pas devoir modifier les conclusions de mon travail. Mon ami G. Van der Kerken a d'ailleurs défendu à peu près les mêmes thèses devant le Congrès Colonial, les 6 et 7 févrıer dernier. Les récents contrats tribaux (pripartites ou autres) donnent une certaine satisfaction déjà aux revendications que nous avons formulées au nom des droits indigènes. Mais nous n'aurons satisfaction entière que par une revision totale du régime foncier de la Colonie, permettant les accords les plus nuancés, conclus sur place entre les véritables chefs des sociétés indigènes assistés par le Gouvernement et les chefs d'entreprises capables de voir grand et de collaborer avec les indigènes d'une collaboration éducatrice et tutélaire.

S'il importe de défendre la paresseuse propriété immobilière des indigènes tout en organisant le rendement qu'ils sont incapables d'organiser eux-mêmes, il importait aussi de défendre leurs biens contre les entreprises peu scrupuleuses de certains commerçants et contre certains procédés commer-

---

(1) Une « lingua franca » soudanaise, le Sango, est parlée dans l'Ubangi. C'est du Gbandi balbutié.

(2) Nos des 15 avril et 15 mai 1923.

ciaux. Après l'échec d'une tentative de moralisation du commerce par l'établissement de marchés orficiels, la police en a été organisée par une ordonnance de M. le gouverneur général Lippens sur les centres commerciaux, et je viens d'avoir le plaisir de voir aboutir au Décret du 28 novembre 1925 sur l'emploi des capitas de négoce, un vœu que j'avais présenté au Comité régional de l'Equateur en 1920 et qui avait, alors déjà, été voté à l'unanimité.

Mais la plus grave des questions qui sollicitent notre méditation, c'est la question de la conservation et de la multiplication des indigènes que nous nous sommes confiés. Deux faits crèvent les yeux. La richesse du sol et du sous-sol congolais ne peut être mise en valeur que par une main-d'œuvre indigène beaucoup plus importante que celle que peuvent actuellement fournir les peuplades congolaises soumises à notre domination. D'autre part, la population congolaise diminue. Evaluée autrefois à 20 à 25 millions d'hommes, puis à 17 millions encore en 1910, on l'estime aujourd'hui à 8 à 10 millions. Quand ils nous racontent leurs premières explorations, les pionniers de l'œuvre africaine nous parlent de rives garnies de villages peuplés. Coquilhat estime à 30,000 habitants la population des environs d'Irebu. Il cite les districts de Boruki, de Lolifa, d'Ipeko, de Monsole, aux environs immédiats de la station fondée par Van Gèle et lui sur l'Equateur. Ces districts ne sont plus aujourd'hui que de pauvres hameaux de quelques cases. Coquilhat estime encore à 30,000 âmes les Mabale, les Iboko et leurs « Ngombe ». Il en reste aujourd'hui seize chefs de familles, trois ou quatre grands villages d'autrefois s'étant groupés pour former un pénible hameau d'aujourd'hui. La Commission pour la protection des indigènes a jeté à ce sujet un cri d'alarme qui n'a pas été répété sans échos au dernier Congrès Colonial.

Les causes générales de la dépopulation congolaise ont été nettement mises en lumière par M. le conseiller colonial Louwers, dans le rapport sur la politique sociale qu'il a présenté au Congrès des 6 et 7 février dernier. Soulignons celles d'entre ces causes qui ont agi avec une intensité particulière dans les régions équatoriales.

1° La première occupation y fut spécialement meurtrière et aujourd'hui encore, les Mongo de l'Ikelemba, faisant allusion à quelqu'un que je ne nommerai pas, mais qu'ils comparent à la variole, chantent indéfiniment dans la mélancolie des soirs :

Longomba loya,
Lola lokwa,
Djosila dj'Ilongo.

« Quand vint Variole, le ciel s'écroula : ce fut la fin des familles! »

2° Cette fin des familles, pour reprendre l'éloquente expression des chanteurs de la rivière noire, l'exploitation du caoutchouc telle qu'elle fut pratiquée par certaines sociétés commerciales et par certains fonctionnaires même, l'a particulièrement favorisée et hâtée;

3° Aujourd'hui encore, la liberté des transactions commerciales et les surenchères irréfléchies — du point de vue social — de la libre concurrence ont amené les populations indigènes de la grande forêt à intensifier tellement la malsaine récolte du copal qu'elles en négligent l'entretien de leurs cases et de leurs plantations vivrières;

4° La difficulté des communications, jointe au caractère méfiant et farouche de certaine tribus rend plus pénible qu'autre part la pénétration dans les milieux indigènes des missions et organisations médicales qui ont tant d'ennemis à combattre;

5° Le caractère Mongo paraît spécialement porté à l'indiscipline et à l'immoralité, mère de tant de misères physiologiques tarisseuses de la vie;

6° L'hygiène du travail n'a pas encore pu être réglementée dans la province, bien qu'une ordonnance conçue dans un esprit très libéral ait été préparée par une Commission de fonctionnaires et d'employeurs présidée par le gouverneur et que le texte en ait été favorablement accueilli par les chefs des principales firmes de la province. Or malgré toutes les protestations humanitaires des congrès et des manifestes et malgré toutes les bonnes volontés individuelles, les Conseils d'administration consentent rarement les crédits nécessaires aux améliorations reconnues indispensables avant que la loi en ait precrit l'exécution et sanctionné l'inexécution.

Indiquer les causes du mal, c'est en indiquer les remèdes. Il faut entrer résolument dans la voie humanitaire prônée par S. A. R. Mgr le Duc de Brabant dans le discours d'une conviction si claire et d'une si princière énergie qui fut comme le programme du dernier Congrès Colonial. La réalisation de ce programme ne ralentira pas l'élan vers la prospérité qui caractérise les dernières années de notre vie coloniale. Quelques inaptes succomberont peut-être sous le poids de charges qu'ils ont seuls eu le tort de ne pas prévoir. Mais le rendement général du capital colonisateur n'en sera pas diminué. Et aussi bien la politique préconisée peut-elle seule remédier « à l'insuffisance manifeste du capital humain indigène à assurer l'exploitation des richesses minérales, végétales et animales de la Colonie, en rémunérant les capitaux métropolitains et en développant en même temps les humanités inférieures que nous avons pris à tâche de civiliser » (1).

Un dernier problème sollicite la méditation, éclairée par l'observation des faits, du colonisateur. Comment concilier le respect de la liberté des indigènes avec les exigences actuelles en main-d'œuvre des entreprises particulières établies et de l'achèvement urgent de l'outillage indispensable de la Colonie en moyens de transport?

Je vous l'ai dit en commençant. Votre audience interdit à ceux qui en bénéficient le moindre mensonge, la moindre réticence. Je vous dévoilerai très sincèrement le fond secret de ma pensée. Nous avons, en matière de théorie de la colo-

---

(1) « Colonisation et Prolétariat ». *Revue Sincère*, 15 décembre 1924.

nisation, un fétichisme exagéré de la liberté. Et ce fétichisme nous a déjà joué plus d'un mauvais tour. Comme l'a écrit très justement M. Louwers : « Notre conception individualiste de la Société nous a fait sévir avec une rigueur excessive contre tout ce que nous considérions comme des abus de l'autorité. En voulant faire régir d'après notre mentalité les rapports des sujets avec les chefs, des enfants avec les parents, des épouses envers leurs époux, nous avons inconsciemment sapé le pouvoir de ceux qui constituaient l'armature de la société indigène et y assuraient l'ordre et la discipline.

» ...L'anarchie, le désordre intellectuel et social ravagent la société indigène. » Notre fétichisme de la liberté, nous l'avons inscrit en plusieurs endroits de notre Code et spécialement au frontispice de notre Code du Travail. Or, l'indigène à l'état de nature n'a nul besoin de se soumettre aux disciplines éducatives du travail. Et cependant, les entreprises publiques et privées, comme l'agriculture de l'éloquence électorale, manquent de bras. Oh, je sais bien que certains indigènes, les démoralisés des grands centres, ont déjà des besoins qui les décideront à travailler par à coups, quittes à considérer le travail comme un pis aller que le vagabondage spécial remplacerait avantageusement, si la « Rousse » ne s'en mêlait pas. Je sais aussi que l'indigène pur, s'il est jeune et pauvre, se laissera parfois tenter par l'aventure d'un engagement de travailleur, si l'établissement qui l'engage est de ceux qui qui nourrissent, logent et traitent leur personnel convenablement et, surtout, s'il a quelque bonne raison de mettre quelque distance entre lui et les puissants de sa communauté native. Mais aucun indigène Banda, Bwaka, Gombe ou Mongo ne s'en ira de sa propre initiative, de gaieté de cœur, au prix d'un long voyage sur des eaux qu'il ne connaît pas, s'engager dans le Bas-Congo ou au Katanga. Il faut une pression administrative (Ah! le bel euphémisme, que notre fétichisme a rendu nécessaire) pour le déterminer à se rendre la première fois sur un grand chantier inconnu où ses pères n'ont pas travaillé.

Le respect de la liberté du travail, ou, plus exactement, de la liberté de ne rien faire, a pour graves inconvénients que les recrutements sont livrés à des initiatives peu coordonnées, souvent inexpérimentées et parfois même négrières. Il s'ensuit que la main-d'œuvre est souvent mal répartie et gaspillée, que les convois et les campements de gens libres (qu'ils s'en aillent, s'ils sont mécontents!) sont le plus souvent pitoyables si on les compare aux convois et aux campements de miliciens et de prisonniers que l'on dorlote puisqu'on a la responsabilité de leur vie en même temps que celle de leur détention.

Combien mieux vaudrait légaliser et réglementer la multiforme hypocrisie de la pression administrative, l'armant fortement lorsqu'il s'agit de travaux d'utilité générale urgents, moins fortement lorsqu'il s'agit simplement d'obtenir de populations paresseuses et arriérées qu'elles entrent dans la voie du Progrès par la porte étroite du Travail. Le Gouvernement qui aurait légalisé et réglementé (1) la contrainte de

---

(1) Je veux dire : qui aurait obtenu du législateur la légalisation de la réglementation de la contrainte.

ses fonctionnaires sur la paresse des natifs ne se verrait plus contester le droit de répartir la main-d'œuvre au mieux de l'intérêt public, d'en contrôler l'emploi, faisant remplacer partout où cela peut se faire l'ouvrier par la machine, de légiférer sévèrement sur la police et l'hygiène du travail, sur le transport des travailleurs, sur l'assistance sociale et médicale que l'employeur doit à ses ouvriers. Il libèrerait aussi la conscience de ses fonctionnaires et de ses magistrats.

Messieurs,

Grâce à une attention dont je vous remercie, j'ai pu vous retracer l'histoire politique et économique de la Province Equatoriale du Congo Belge, vous en dépeindre l'aspect chysique et ethnique, vous dire enfin les problèmes sociaux qui s'y posent à nous et donnent à notre existence de broussards le plus piquant de son intérêt.

Vous me direz peut-être que « ma » province est « un peu, comme écrit Francis de Croisset, en s'autorisant de Marcel Proust, du côté de chez Cendrillon ». Qu'importe cela, Messieurs, si vos belles jeunesses intellectuelles et ardentes sont prêtes à lui tendre la main.

